Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-23**

Optimiseur de relance en chauffage collectif

1. Secteur d'application

Appartements existants.

2. Dénomination

Mise en place d'un optimiseur de relance centralisé équipé d'un programmateur d'intermittence avec auto adaptation des horaires de changement de phase de chauffage pour un système de chauffage collectif.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les locaux professionnels au sein d'immeubles collectifs existants sont assimilés à des appartements.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Appartement		
Zone climatique	H1	**19 000**
	H2	**15 000**
	H3	**10 000**